Autism Alliance of Canada | Alliance canadienne de l'autisme

Annonce
Appel aux membres pour rejoindre le conseil d'administration ou les comités de l'Alliance canadienne de l'autisme

L'Alliance canadienne de l'autisme, une organisation engagée dans l'excellence et la représentation de ses divers membres, lance le processus de nomination et d'élection de nouveaux administrateurs pour la période 2025-26.

L'Alliance canadienne de l'autisme est directement imputable à ses membres par l'intermédiaire de son conseil d'administration bénévole. Le conseil d'administration a pour mission de représenter les membres de l'Alliance et de travailler en leur nom pour veiller à ce que les questions d'importance mutuelle soient portées à l'attention de notre gouvernement fédéral. Les administrateur·rice·s sont chargé·e·s de fournir le leadership stratégique et le soutien opérationnel nécessaires pour établir et respecter la vision, la mission, les buts et les objectifs de l'Alliance canadienne de l'autisme.

Le présent dossier décrit le processus de mise en candidature et d'élection pour 2025 et l'annexe 1 donne un aperçu de la structure et du rôle du conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme, ainsi que du poste de directeur·rice.

Processus de nomination et d'élection du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2025, le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme pourra accueillir jusqu'à deux nouveaux membres du conseil d'administration.

Les nominations pour ces postes d'administrateur ouverts seront acceptées de la part des membres de l'organisation et de la communauté.

Nous recherchons des personnes enthousiastes, passionnées et dévouées à l'Alliance, ayant une expérience en matière de gouvernance et souhaitant assumer un rôle de direction au sein du conseil d'administration à l'avenir. Chaque année, nous recherchons une plus grande diversité géographique et culturelle pour notre conseil. Cette année, nous sommes particulièrement intéressés par les candidatures provenant de la Saskatchewan, du Québec, des Maritimes et du Nord. Nous sommes également intéressés par la ruralité et l'indigénéité comme facteurs de considération.

Nomination et dates clés

Le comité de gouvernance évalue et fait des recommandations concernant les candidat·e·s à l'élection et à la réélection par les membres de la société.

Le processus pour 2025 sera le suivant :

- Les membres de l'Alliance canadienne de l'autisme doivent proposer des candidatures pour une nomination au conseil d'administration et les envoyer par courriel au président du conseil d'administration - jusqu'au 10 février 2025.

- Le Comité de gouvernance peut également recruter des candidat·e·s en fonction des besoins identifiés dans la Matrice des compétences du Conseil d'administration.
- Évaluation - début février 2025
- Recommandation du comité de gouvernance au conseil d'administration - fin février 2025
- Recommandation du conseil d'administration à l'AGA - mars 2025
- Assemblée générale annuelle - avril/mai 2025

Veuillez vous assurer que votre adhésion en tant que membre d'une communauté ou d'une organisation est à jour avant de soumettre une candidature.
Les nominations doivent être envoyées par courrier électronique à Franziska Morin, coordinatrice exécutive, fmorin@autismalliance.ca au plus tard à minuit, heure du Pacifique, le **10 février 2025**.

Veuillez inclure les informations suivantes :

- Nom et statut de membre
- Curriculum vitae
- Lettre décrivant votre compréhension de la mission et de la vision de l'Alliance canadienne de l'autisme, votre intérêt pour le poste et les forces que vous apportez au conseil d'administration.

Considérations pour les candidat·es

Selon le rôle et les responsabilités au sein du conseil d'administration, l'engagement en temps peut être important. N'envisagez de siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme que si vous êtes en mesure de consacrer au moins huit heures par mois aux affaires de l'organisation.

Une expérience préalable en tant qu'administrateur·rice au sein d'un conseil d'administration est essentielle. Nous reconnaissons toutefois que les membres qui n'ont pas d'expérience préalable au sein d'un conseil d'administration pourraient souhaiter siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme, et nous envisageons des stages d'administrateur·rice. Si vous pensez que vous seriez un atout pour les membres de l'Alliance en siégeant au conseil d'administration, veuillez envisager de proposer votre candidature en tant qu'administrateur·rice. De même, si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être un atout pour le conseil, vous pouvez proposer sa candidature en tant qu'administrateur·rice.

Nous recherchons également des membres de l'Alliance pour participer à plusieurs de nos comités. Faire partie d'un comité peut permettre aux membres de se familiariser avec le travail de l'Alliance et du conseil d'administration, ce qui peut les aider à demander des nominations dans les années à venir. Cela peut également contribuer au développement de l'Alliance et de vos compétences personnelles.

Évaluation des candidatures

Le comité de gouvernance se réunira pour évaluer les candidatures au début du mois de février. L'objectif est d'avoir un conseil d'administration proposant une diversité d'expériences, de compétences et de points de vue et un équilibre des compétences qui sont essentielles aux opérations commerciales actuelles ou futures de l'Alliance canadienne de l'autisme.

En février, le comité de gouvernance contactera les candidat·e·s pour des entretiens téléphoniques. Si plus de dix candidatures sont reçues, le comité de gouvernance établira une liste restreinte de dix candidat·e·s à interviewer.

Sur la base de la matrice des compétences et des entretiens, le comité de gouvernance établira une liste de candidat·es à recommander aux membres et diffusera l'information par courriel aux membres ayant droit de vote.

Élections

Les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne de l'autisme, en avril/mai 2025.

Autism Alliance of Canada | Alliance canadienne de l'autisme

Annexe 1
Structure et rôles du conseil d'administration

Composition

L'Alliance canadienne de l'autisme est directement imputable à ses membres par l'intermédiaire de son conseil d'administration bénévole (qui compte un minimum de 3 membres et un maximum de 15).

Tous les administrateur·rices sont élu·es pour un mandat de deux ans et sont des membres ayant droit de vote. Le conseil d'administration bénévole est normalement composé ainsi :

- Un minimum de cinq (5) personnes employées par des organisations membres, y compris des représentants d'organisations nationales de l'autisme ;
- Un minimum de cinq (5) membres de la communauté.

Le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme représente la diversité de ses membres avec un équilibre de compétences qui permet au conseil de servir sa communauté de façon appropriée. Cette représentation reflète la diversité nationale, régionale, linguistique et culturelle du Canada. L'Alliance canadienne de l'autisme dispose d'une capacité limitée en matière d'emplois rémunérés, de sorte qu'on demande souvent aux administrateur·rices de donner de leur temps et de tirer parti de la capacité de l'organisme ou du groupe qu'ils représentent. Par conséquent, l'ensemble des administrateur·rices des organismes membres doivent avoir la capacité de s'engager au nom de leur organisme.

Le rôle du conseil

Un conseil de gouvernance est chargé d'élaborer des objectifs pour permettre à l'organisation de réaliser sa mission et de prendre des décisions qui l'orientent vers la réalisation de ces objectifs. Un conseil opérationnel est responsable des activités quotidiennes de l'organisation. Au cours des dernières années, le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme est passé d'un modèle opérationnel à un modèle de gouvernance.

Le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme assure la gouvernance de l'organisme afin d'en garantir la direction générale, l'efficacité, la supervision et la responsabilité par le biais de réunions régulières ainsi que de réunions des comités du conseil suivant : gouvernance, affaires internes, affaires externes et planification du Sommet canadien du leadership en autisme.

L'ensemble des administrateurs sont des membres du conseil d'administration ayant droit de vote et, en tant que tels, doivent en tout temps faire passer les intérêts des membres de l'Alliance canadienne de l'autisme avant leurs intérêts personnels ou ceux de l'organisme.

Le ou la président·e préside toutes les réunions du conseil.

Responsabilités individuelles des administrateur·rices et des dirigeant·es

Les administrateur·rices et les dirigeant·es ont une responsabilité fiduciaire envers l'Alliance canadienne de l'autisme. Chaque directeur·rice et dirigeant·e est tenu·e d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses fonctions en :

- agissant honnêtement et de bonne foi en vue des meilleurs intérêts de la société ; et
- en faisant preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.

En outre, on attend des administrateur·rices qu'ils et elles :

- participent à toutes les réunions du conseil d'administration ;
- agissent en tant que porte-parole de l'organisation, en la représentant auprès des parties prenantes internes et externes ;
- s'impliquent dans au moins un comité du conseil d'administration ; et
- se préparent adéquatement aux réunions du conseil d'administration et des comités. Une préparation adéquate est essentielle et doit être prise en compte dans l'engagement global en temps attendu des administrateur·rices du conseil.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration se réunit habituellement en personne ou par vidéo ou téléconférence tous les deux mois, et les comités se réunissent environ cinq fois par an.